

## Version française

### Conditions générales de Bizz Club

Bizz Club est un programme de fidélité géré par Proximus société anonyme de droit public, ci-après Proximus.

#### A. Conditions d'adhésion

1. Les entreprises professionnelles (à savoir : toute personne physique ou morale qui acquiert ou utilise des produits et / ou services offerts sur le marché à des fins professionnelles, comme - mais sans limitations - les personnes morales assujetties à la TVA, les commerçants, artisans, professions libérales, administrations et entités assimilées, ... peuvent faire partie de Bizz Club, à condition de ne pas relever de l'un des régimes d'exclusion cités à l'article 2 et de satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- ses factures des 6 derniers mois doivent représenter une moyenne de maximum € 2 000 (hors TVA) par mois ;
- elles doivent être titulaires du compte client.

2. Ne peuvent être admis dans Bizz Club, les clients qui :

1. souhaiteraient s'enrôler après la date du 01/06/2018
2. ont uniquement souscrit un abonnement à une ligne de téléphonie fixe ;
3. disposent d'un plan tarifaire spécial incompatible avec Bizz Club comme, entre autres, Corporate VPN, Volume based pricing, ... ;
4. sont identifiés chez Proximus comme étant des clients corporate ou comme des moyennes entreprises (gérées par Proximus sous l'Enterprise Business Unit) ;
5. ont des dettes ouvertes vis-à-vis de Proximus.

3. Proximus est en droit de refuser une demande d'adhésion à Bizz Club ou d'annuler une adhésion existante à Bizz Club à toute personne ne satisfaisant pas (ou plus) aux conditions mentionnées aux articles 1 et 2.

4. Pour obtenir des cadeaux Bizz Club, les membres doivent disposer d'une adresse en Belgique.

5. Tout membre qui s'affilie au programme de fidélité Bizz Club doit compléter son adresse e-mail et son numéro de GSM dans son profile personnel.

6. L'adresse e-mail communiquée par le membre du programme sera utilisée aussi bien comme canal de communication (ex. e-mail de confirmation après votre inscription au programme, confirmation après un échange de points,...) que pour l'envoi de certains cadeaux après échange de points (ex. chèque-cadeau électronique),...

## **B. Résiliation de l'adhésion à Bizz Club / arrêt de Bizz Club**

### **Résiliation par Proximus**

7. Proximus est en droit de résilier à tout moment, moyennant préavis ou non, de résilier l'adhésion à Bizz Club :

- a. si les conditions d'admissibilité citées aux articles 1 et 2 ne sont plus remplies ;
- b. en cas d'abus ;
- c. si le membre Bizz Club n'a pas procédé à l'échange de points au cours des 2 années écoulées.

En cas de résiliation par Proximus de l'adhésion à Bizz Club, les membres Bizz Club disposent d'un délai de 3 semaines pour échanger leurs points disponibles, à compter du jour d'expédition de la notification de l'arrêt par Proximus.

### **Résiliation par le membre Bizz Club**

8. Les membres Bizz Club disposent d'un délai de 3 semaines pour échanger leurs points disponibles à compter du jour où ils notifient à Proximus (par écrit, par téléphone, ...) la résiliation de l'abonnement donnant droit à l'adhésion à Bizz Club.

### **Arrêt de Bizz Club**

9. En cas d'arrêt par Proximus de Bizz Club, les membres Bizz Club disposent d'un délai de 3 mois pour échanger leurs points disponibles, à compter du jour d'expédition de la notification de l'arrêt par Proximus.

## **C. Points Bizz Club**

10. Les membres Bizz Club acquièrent tous les mois **3** « points de base » en fonction du montant de leur facture Proximus (hors TVA).

11. Les « points bonus » sont les points que les membres Bizz Club peuvent obtenir sur la base d'actions spéciales proposées par Proximus, dans un délai de maximum 2 mois.

12. Les membres Bizz Club peuvent acquérir au maximum 3 fois par an des points lors de l'achat de certains GSM, tablettes ou téléphones fixes dans un Proximus Center (ou via le web shop). Le membre recevra 3 points par euro

dépensé (hors TVA). Le membre Bizz Club doit envoyer à cet effet une copie de sa preuve d'achat par e-mail à Club@proximus.com

13. Les points Bizz Club restent valables pendant 2 ans à compter de la date à laquelle ils ont été attribués au membre Bizz Club. Les points obtenus arrivant à échéance sont déduits sans préavis du solde de points du membre Bizz Club 4 fois par année civile (le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre).

Même dans les cas de résiliation de l'adhésion à Bizz Club et d'arrêt de ce programme décrit dans les articles 7 à 9 inclus, la période d'échéance de 2 ans des points acquis reste applicable. Il n'est par conséquent pas exclu que les points acquis arrivent à échéance durant les délais d'échange stipulés par les articles 7 à 9 inclus.

14. Les membres Bizz Club sont en droit de contester (par écrit ou par téléphone) le nombre de points qui leur a été attribué durant un délai de 30 jours civils à compter de leur date d'attribution.

15. Les membres Bizz Club peuvent céder les points qu'ils ont acquis ou une partie de ceux-ci à un autre membre Bizz Club par le biais de MyProximus. Un membre peut céder au maximum 25 000 points acquis par année civile (janvier - décembre).

#### **D. Échange de points**

16. Les membres Bizz Club ne peuvent échanger les points qu'ils ont obtenus qu'à condition de ne pas avoir de dettes en souffrance vis-à-vis de Proximus.

17. Les points acquis ne peuvent en aucun cas être utilisés comme moyen de paiement pour les factures Proximus.

18. Les points Bizz Club peuvent être échangés via MyProximus (sur [www.proximus.be/myproximus](http://www.proximus.be/myproximus))

#### **E. Cadeaux**

19. Les délais de livraison cités par Bizz Club pour les cadeaux (articles ou services contre lesquels les membres Bizz Club peuvent échanger leurs points, ci-après les « cadeaux ») sont indicatifs. Proximus se réserve le droit à tout moment de reporter les livraisons en cas de force majeure.

20. Les membres Bizz Club sont tenus de vérifier, dès réception des cadeaux livrés, que ceux-ci ne comportent pas de défauts visibles et sont conformes à la commande passée. Les défauts visibles, ainsi que les livraisons non

conformes, doivent être mentionnés par le membre Bizz Club (par écrit ou téléphone) au service clientèle Bizz Club

- dans les 14 jours ouvrables suivant la livraison pour les indépendants et petites entreprises jusqu'à 9 employés

- dans les 2 jours ouvrables suivant la livraison pour les grandes entreprises à partir de 10 employés et le secteur public.

21. Les vices cachés doivent être mentionnés par le membre Bizz Club (par écrit ou par téléphone) au service clientèle Bizz Club dans un délai de 8 semaines suivant la livraison, en l'absence de quoi elle est considérée irrévocablement comme acceptée et conforme à la commande.

22. Si les observations du membre Bizz Club sur des défauts visibles et / ou vices cachés, et / ou une absence de conformité des cadeaux s'avèrent fondées, Bizz Club remplace ou répare à son entière discrétion les cadeaux livrés ou les parties défectueuses de ceux-ci. Aucune suite ne sera donnée aux réclamations portant sur des différences minimes, des défauts inévitables, qu'ils soient normaux ou techniques, portant sur la qualité, des différences de coloris, le poids ou le niveau de finition des articles.

23. Proximus décline toute responsabilité concernant les cadeaux. Les cadeaux livrés ne sont sous garantie que pendant et dans les limites de la garantie du fabricant.

24. Les cadeaux peuvent être retirés de l'offre et / ou être remplacés par des cadeaux de même valeur, de même que les cadeaux peuvent varier en points sans que les membres Bizz Club en soient informés au préalable. Si un cadeau est retiré de l'offre et si le membre Bizz Club refuse l'alternative proposée pour une raison valable et qui ne serait pas déraisonnable, le cadeau peut être transmis à Proximus Loyalty – 19U - 27 boulevard du Roi Albert II – 1030 Bruxelles. Les points contre lesquels le cadeau a été échangé seront alors remis sur le compte du membre Bizz Club. Les cadeaux sont disponibles jusqu'à épuisement du stock.

25. Si le membre Bizz Club échange ses points contre des minutes d'appel gratuites, celles-ci ne peuvent être attribuées que dans le cadre de l'abonnement donnant droit à l'adhésion à Bizz Club. De telles minutes d'appel gratuites ne peuvent par conséquent être reportées sur un autre abonnement ou une carte Pay&Go, ni même dans le cas de la résiliation de l'abonnement susmentionné.

26. Des questions éventuelles sur l'absence de livraison d'une commande ne seront prises en compte une fois que le délai de livraison de maximum 3 semaines est dépassé. Le client a droit par ailleurs à un produit éventuellement non livré jusqu'à 8 semaines après sa commande.

27. Proximus ne peut être tenu responsable de toute offre supplémentaire faite par un tiers et dont la promotion est communiquée dans la boîte de

livraison (exemple : retour d'argent, e-voucher, ...). Ces offres sont exclusivement sous la responsabilité des sociétés qui en font la promotion.

## F. Protection de la vie privée

28. Les données à caractère personnel fournies dans le cadre de l'inscription en tant que membre et les informations collectées concernant l'usage que le client fait de Bizz Club seront sauvegardées dans les banques de données de Proximus (Bd du Roi Albert II, 27, à 1030 Bruxelles). Ces données seront utilisées pour gérer les adhésions au Bizz Club, y compris l'envoi de la newsletter et des cadeaux du Bizz Club. Ces données peuvent être partagées avec les partenaires du Bizz Club dans le cadre du programme de fidélité Bizz Club.

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel par Proximus, la durée de conservation des données à caractère personnel et les modalités d'exercice des droits du client, consultez la politique de confidentialité de Proximus, disponible sur [www.proximus.be/privacy](http://www.proximus.be/privacy).

## G. Divers

29. Proximus se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans aucun droit d'indemnisation pour les membres Bizz Club. Si les membres ne peuvent approuver les modifications, ils doivent signaler sans autres formalités à Proximus qu'ils mettent fin à leur adhésion à Bizz Club.

30. En cas de contestation, seule la loi belge s'applique et les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

**Pour tout renseignement complémentaire, consultez [www.proximus.be/bizz](http://www.proximus.be/bizz)**